

**COMMUNE DE LA FERTE-IMBAULT**  
**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du 15 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le quinze septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LA FERTÉ-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle GASSELIN, Maire.**

Date de convocation du Conseil municipal : 8 septembre 2016

**PRESENTS** : M. Pascal COLART, M. Eric SICAULT, et Mme Stéphanie GRIGAA, adjoints au Maire. Mme Karine BOURGOIN, M. Frank-Chris CIRET, Mme Maria-Victoria DUGAND, M. Nicolas DUPIN, Mme Nadine GAGNEBIEN, M. Robert MAIGNAN, Mme Isabelle ROUSSEAU

**ABSENTS EXCUSES** : M. Gérard GATESOUBE, Maire adjoint, Mme Evelyne BERNOS, Mme Pierrette DUPRÉ (pouvoir à Mme Grigaa)

**Secrétaire** : M. Pascal COLART

\*\*\*\*\*

La séance a débuté à 20h00

\*\*\*\*\*

<b>71-2016 – AMENAGEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE MODIFICATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------

Madame le Maire présente les plans modifiés de l'aménagement de la bibliothèque municipale et propose de revoir les ouvertures de la grande salle de lecture pour une meilleure luminosité ainsi que la charpente telle qu'elle était prévue initialement.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Approuve la modification de l'Avant Projet Sommaire et charge Mme le Maire de modifier les plans auprès du maître d'oeuvre M. Alain JOUAN.

\*\*\*\*\*

<b>72-2016 - Piste cyclable : Demande de subvention dans le cadre du Contrat de Pays de Grande Sologne</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mme le Maire et M. Pascal COLART, Maire adjoint, font le point sur l'état d'avancement du projet de réalisation d'une piste cyclable sur la RD 724.

Ils expliquent que l'échéancier, prévu initialement en mai/juin 2016, a dû être reporté au premier semestre 2017 en raison des travaux d'enfouissement des réseaux électriques programmés par le SIDELC en début d'année prochaine.

De plus, il informe les membres présents que le Conseil Régional du Centre, dans le cadre du Contrat de Pays de Grande Sologne, pourrait subventionner, à hauteur de 40 %, ces travaux dont le montant s'élève à **25 451,10 € HT.**

Après délibération, le Conseil municipal :

- Sollicite auprès du Conseil Régional du Centre, dans le cadre du Contrat Régional du Pays de Grande Sologne, une subvention à hauteur de 40 %.

\*\*\*\*\*

**73-2016 - Convention de mise à disposition du gymnase  
Association gymnastique et détente selloise**

Madame le Maire fait lecture du courriel de Madame Isabelle DUBOIS, Présidente de l'Association « gymnastique et détente selloise » sollicitant l'utilisation du gymnase de La Ferté-Imbault pendant la durée des travaux du gymnase de Selles-Saint-Denis, les mardis et jeudis de 19h à 20h.

Aussi, Madame le Maire propose d'établir une convention avec ce club afin de réglementer l'utilisation du gymnase.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer une convention prenant effet à compter du **mardi 20 septembre 2016** jusqu'à la reprise de leurs activités au gymnase de Selles-Saint-Denis.
- Précise que l'Association «gymnastique et détente selloise » sera dans l'obligation de souscrire une assurance « responsabilité civile » à cet effet.

\*\*\*\*\*

**74-2016 - Locations des salles communales**

Madame le Maire présente la liste des personnes ayant réservé la « Maison des Associations » avant les inondations et pour lesquelles il leur a été proposé d'utiliser la salle « Madeleine Sologne ».

Elle propose qu'à titre exceptionnel, ces personnes puissent bénéficier du tarif de la Maison des Associations puisque ce changement de salle fait suite à un sinistre dû aux inondations.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte d'appliquer les tarifs de la Maison des Associations aux personnes ayant réservé avant les inondations avec effet rétroactif.

\*\*\*\*\*

**75-2016 - Entretien des trottoirs**

Madame le Maire propose que l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique en agglomération.

En effet, elle explique qu'au titre de son pouvoir de police (art. L 2212-2 du CGCT), le maire peut prescrire aux riverains, par arrêté, de procéder au nettoyage du trottoir situé devant leur habitation.

En agglomération, ils seront alors tenus d'assurer le bon état de propreté des trottoirs sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Le nettoyage concerne en hiver le balayage et/ou grattage de la neige et du verglas par tout moyen approprié.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Charge Mme le Maire de réglementer l'entretien des trottoirs par les riverains par arrêté municipal et de le mettre en application sous réserve de sanctions.

\*\*\*\*\*

## 76-2016 - Entretien du cimetière

Madame le Maire informe les membres présents que l'entretien du cimetière communal relève de la compétence du maire mais que l'entretien des sépultures incombe en premier lieu aux familles.

Cet espace public doit faire l'objet d'un soin constant, à la fois par respect des morts et de leurs proches, mais aussi pour des obligations d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité. Aussi, elle suggère que les concessions doivent être entretenues par les familles.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Charge Mme le Maire de réglementer l'entretien des sépultures par les familles et de le mettre en application sous réserve de sanctions.

\*\*\*\*\*

## 77-2016 - Subvention au « Comité des Fêtes »

Madame le Maire propose le versement d'une subvention de 200 € au Comité des Fêtes de La Ferté-Imbault en vue de participer financièrement à l'animation du repas des « Cheveux Blancs » du samedi 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte le versement d'une subvention de **200.00 €** pour le Comité des Fêtes

\*\*\*\*\*

## 78-2016 - Subvention aux « Rencontres Musicales de Chaon »

Madame le Maire propose le versement d'une subvention de 800 € à l'Association « Les Rencontres Musicales de Chaon » en vue de participer financièrement au concert du pianiste qui se produira, le samedi 29 octobre 2016 en l'église de La Ferté-Imbault qui sera clôturé par un verre de l'amitié à la Salle Madeleine Sologne.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte le versement d'une subvention de **800.00 €** au profit de l'Association « Les Rencontres Musicales de Chaon »
- Fixe le tarif des entrées à 5 € au maximum par personne (gratuit pour les moins de 12 ans)

\*\*\*\*\*

## 79-2016 - Subvention à l'association « Sculpt'en Sologne »

Madame le Maire informe les membres présent que l'Édition 2017 de la 5<sup>ème</sup> biennale Sculpt'ensologne est en cours de réalisation. Elle explique que cette manifestation artistique, à forte retombées médiatiques, suscite un grand intérêt de la part des touristes sensibles à l'art contemporain et à la créativité des sculpteurs. La biennale se déroule essentiellement dans le bourg de Chaumont sur Tharonne mais également dans les villages solognots voisins.

Aussi, Mme le Maire précise qu'en accueillant une sculpture à La Ferté-Imbault, cela permettrait d'intégrer la Commune au circuit culturel ARTRIMOINE, devant avoir lieu du 1<sup>er</sup> juillet au 17 septembre 2017, moyennant une participation financière à partir de 500.00 € (installation et désinstallation non comprises).

Mme le Maire présente ainsi l'Edition 2015 dans laquelle sont répertoriées toutes les sculptures installées dans différentes communes de Sologne.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte le versement d'une subvention de **700.00 €** au profit de l'Association « Sculpt'en Sologne » comprenant une contribution à l'artiste et aux frais d'installation et de désinstallation de la sculpture.
- Mandate Mme le Maire de faire le choix de l'artiste et de la sculpture.

\*\*\*\*\*

<b>80-2016 - Subvention au « Tour de Loir-et-Cher »</b>
---------------------------------------------------------

Madame le Maire fait part aux membres présents d'un courrier de l'organisateur du 58<sup>ème</sup> Tour de Loir-et-Cher « E Provost » qui l'informe que la commune de La Ferté-Imbault a été retenue pour le départ de la 2<sup>ème</sup> étape prévue le jeudi 13 avril 2017.

Une subvention de 4 000.00 € est sollicitée en contrepartie pour les frais de cette organisation.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte le versement d'une subvention de **4 000.00 €** au profit du « Tour de Loir-et-Cher »

<b>81-2016 – Bibliothèque municipale Achat d'un logiciel de gestion Demande de subvention auprès du Conseil départemental 41</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Madame le Maire propose l'acquisition d'un logiciel permettant la gestion complète d'une bibliothèque « Orphée Premier / NX » pour un montant de 2 199,00 € HT (formation et maintenance comprises).

Elle explique que cet achat peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental à hauteur de 30 % du montant HT.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte l'achat du logiciel de gestion de la bibliothèque « Orphée Premier / NX » pour un montant de 2 199,00 € HT
- Mandate Mme le Maire pour solliciter une demande de subvention auprès du Conseil départemental de Loir-et-Cher à hauteur de 30 % du montant HT.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à

\*\*\*\*\*

Affiché le 20 septembre 2016

Le Maire,

**I. GASSELIN**